



Comment participer au 2nd soutien de Robert ?

Récolte n° 7

1) J'adhère à l'Association Cagnotte solidaire :

Attention !! Ceux **d'entre vous qui ont déjà fait un apport** pour les récoltes de : **Damien, Julien, Robert et Denis et Nataly** sont encore adhérents jusqu'au 31/12/2017. **Ne ré adhérer pas !!** et passez au point 2)

1-1 Je remplis le bulletin d'adhésion

(préciser le nom de votre AMAP si vous êtes Amapien).

Veillez écrire LISIBLEMENT vos noms, téléphones, mail et adresse.

1-2 Je fais un chèque de 5€ pour 1 an libellé à **l'ordre de "Le Bonheur est dans le Prêt"**

2) Je fais mon apport :

2-1 Je prends connaissance et remplis complètement (montant de l'apport en toutes lettres) le contrat d'apport associatif avec droit de reprise **en deux exemplaires**.

2-2 Je fais mon chèque d'apport (indépendant de celui de l'adhésion) libellé à **l'ordre de : "Le Bonheur est dans le Prêt"**.

Je privilégie la remise en main propre (à Robert, au responsable de votre AMAP, à un représentant de la cagnotte solidaire).

OU

J'adresse l'ensemble du dossier par voie postale à :

Jean-Paul Morcillo, Trésorier

15 allée des Epines

78180 Montigny-le-Bretonneux

ROBERT VOUS REMERCIE POUR VOTRE SOUTIEN

FIN DE LA RÉCOLTE LE 15 JUILLET 2017



BULLETIN D'ADHÉSION

Cagnotte solidaire

LE BONHEUR EST DANS LE PRÊT

Merci de remplir en MAJUSCULES

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

J'adhère à une AMAP : non
 oui, laquelle :

J'ai pris connaissance des statuts de l'association consultables sur le site :
<http://lebonheuredanslepret.wordpress.com/>

Ci-joint mon règlement de 5 € pour mon adhésion à la cagnotte pour l'année 2017.

par chèque à l'ordre de : "Le Bonheur est dans le Prêt"

en espèces

Date : / /

Signature :



Cagnotte solidaire : "Le Bonheur est dans le Prêt"
association loi 1901
3 chemin des Pâtisseries
78 114 Magny-les-Hameaux

CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE

Le présent contrat règle les rapports entre :

Nom et prénom :

Adresse postale :

☎ :

💻 :

Ci-après désigné l'apporteur, d'une part

ET

« **Le Bonheur est dans le Prêt** », association loi 1901, sise au 3 chemin des Patissiaux, 78 114 Magny-les-Hameaux, déclarée au JO du 05 avril 2014, représentée par Mme Laurence Renard, en sa qualité de présidente et dûment habilitée aux fins des présentes.

Ci-après désignée l'association, d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

L'association a pour objectif de soutenir une agriculture paysanne de proximité socialement équitable et écologiquement saine et promouvoir les rapprochements et les liens directs entre producteurs et consommateurs en accordant un prêt à taux zéro aux porteurs de projets retenus, grâce aux apports effectués par les adhérents de l'association.

Article 1 : L'apport, Objet de la convention

L'apporteur remet la somme de euros (en toutes lettres) à l'association, qui l'accepte, dans les conditions énoncées au présent contrat.

Article 2 : Contrepartie de l'apport

Cet apport va permettre à l'association de soutenir Mr Robert Pires dans la réalisation de son projet validé par le C.A., sous la forme d'un prêt sans intérêt, remboursable selon les modalités fixées par contrat de prêt entre Mr Robert Pires et l'association.

Article 3 : Condition de reprise de l'apport

L'apporteur récupérera son apport (sans intérêt) à l'issue du remboursement du prêt par Mr Robert Pires.

L'apporteur est conscient du risque financier lié à cet apport associatif et de la possibilité de non-remboursement (total ou partiel) des fonds apportés à l'association.

Le A	Le A
Lu et approuvé (à écrire en toutes lettres)	Signature de la présidente
Signature de l'apporteur	